



COMPTE RENDU CONSEIL COMMUNAUTAIRE 16 septembre 2016 à 18h30

En introduction de ce conseil communautaire, le Président Guillaume PELTIER souhaite revenir sur les suites de l'épisode d'inondations de juin dernier. Il a demandé au Président de la Région Centre François BONNEAU d'organiser une réunion entre les maires de la région concernés et l'ONEMA pour assouplir les conditions de curage des fossés par les particuliers et les collectivités afin de ne pas revivre cet épisode dramatique. A titre symbolique, le Conseil communautaire vote une motion pour suspendre l'application de la loi sur l'eau visant l'entretien des fossés et des rivières jusqu'à cette réunion.

1. Choix des prestataires pour le terrain multisports communautaire,

Le Conseil communautaire des jeunes a retenu comme projet la construction d'un terrain multisports communautaire, sur un terrain de la Communauté de communes situé à proximité du collège et de l'EHPAD. Les résultats de la consultation lancée sont les suivants :

- **Terrassement :**

EURL ABRAHAMSE 36 167.52 € HT
PASTEUR TP 32 734.96 € HT

- **Prestataires d'équipements sportifs :**

Société BOURDIN 50 887.20 € HT
Société AGORESPACE 46 227.60 € HT
Société HUSSON International 36 670.98€ HT

Romane BRESSON, désignée porte-parole du conseil communautaire des jeunes expose le projet devant les élus. Après en avoir délibéré, les prestataires retenus par le Conseil communautaire sont Pasteur TP et la Société HUSSON.

Suite à l'inquiétude légitime de riverains, le Président demande de prévoir la possibilité de fermer le terrain multisports. Il sera ainsi fermé en cas de nuisances excessives. Aucun éclairage ne sera prévu afin de ne pas favoriser la pratique sportive nocturne et des horaires d'ouverture seront affichés.

2. Choix des prestataires et approbation du projet NATURA 2000

Suite au précédent Conseil communautaire, une consultation a été lancée pour recruter les prestataires qui réaliseront l'animation NATURA 2000. Les résultats de la consultation sont les suivants :

Lot n°01 – Animation générale et coordination des actions sur les sites

CRPF Ile de France Centre Val de Loire – 60 452 € HT (Tranche ferme – Année 1)

Lot n°02 – Animation agro-environnementale et climatique

Chambre d'agriculture de Loir-et-Cher – 26 110,50 € HT (Tranche ferme – Année 1)

Après quelques explications du président du comité de pilotage François d'ESPINAY ST LUC, le Conseil communautaire après en avoir délibéré approuve le projet Natura 2000 et retient comme prestataire le CRPF et la Chambre d'agriculture de Loir-et-Cher.

3. Sollicitation des subventions dans le cadre de l'animation NATURA 2000 et signature de la convention cadre

La candidature de la Communauté de communes de la Sologne des Etangs à la Maîtrise d'ouvrage du site NATURA 2000 « Sologne » a été approuvée précédemment en Comité de pilotage NATURA 2000. Le Conseil communautaire autorise à l'unanimité le Président à signer la convention cadre et à solliciter les subventions FEADER (100% des dépenses éligibles).

4. Candidature pour la Maîtrise d'ouvrage du site NATURA 2000 « Etangs de Sologne »

La Communauté de communes de la Sologne des Etangs a été désignée Maître d'ouvrage du site NATURA 2000 « Sologne ». En complément et sur proposition de la DREAL, il est proposé à la Communauté de communes de la Sologne des Etangs de se porter candidate à la Maîtrise d'ouvrage du site NATURA 2000 « Etangs de Sologne ».

Le Conseil communautaire accepte que la Communauté de communes se porte candidat à la maîtrise d'ouvrage « Etangs de Sologne ».

5. Choix du prestataire Maîtrise d'œuvre pour la construction d'ateliers relais et sollicitation des subventions

Suite au dernier Conseil communautaire une consultation a été lancée afin de recruter un maître d'œuvre pour la construction d'ateliers relais à ECOPARC. Les résultats de la consultation sont les suivants :

JULIEN ET COESNON – 30 000 € HT
TRAITCARRE Architecte – 28 000 € HT
CABINET BOITTE – 34 000 € HT
QUATRO ARCHITECTURE – 24 000 € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide de retenir le cabinet QUATRO Architecture pour un montant de 24 000 € HT.

6. Lancement de la consultation maîtrise d'œuvre pour le cabinet dentaire.

Madame TRENTESAUX, dentiste à Romorantin, a décidé de s'installer à Millançay pour intégrer l'offre de santé communautaire. Cette professionnelle de santé a fait part de son souhait d'un portage par la Communauté de communes de la partie immobilière sous forme d'un crédit-bail pour une construction estimée à 360 000 euros.

Après une présentation du projet par Philippe AGULHON (le power point sera joint au présent compte-rendu), vice-président en charge des questions de santé, le Conseil communautaire approuve ce projet et autorise le lancement de la consultation de la maîtrise d'œuvre pour le cabinet dentaire.

7. Autorisation du Président à signer la convention pluriannuel d'objectifs de l'Office de Tourisme de Sologne.

L'office de Tourisme de Sologne, lié à la Marque Sologne, permet de fédérer les acteurs du territoire pour offrir une offre de qualité et cohérente grâce à la mutualisation de moyens, d'expériences et de compétences. Un plan d'actions pluriannuel a été rédigé pour définir les missions de l'Office de Tourisme dans le cadre des compétences déléguées par les Communautés de communes et les principes juridiques, organisationnels et financier régissant les trois CC et l'Office de Tourisme.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire autorise le Président à signer cette convention pluriannuel d'objectifs. Le Président Guillaume PELTIER souhaite souligner la mise à l'étude de deux projets importants pour la Sologne : la passerelle Chaumont/Lamotte au-dessus de l'A71 et la création d'un circuit touristique Sancerre-Sologne.

8. Demande de subvention du CLAP de Dhuizon,

Créé en 2010, le Salon du livre de Dhuizon est un évènement culturel majeur sur notre territoire. Son rayonnement dépasse largement les frontières de notre Sologne puisque cette année seront accueillis des auteurs du Puy de Dôme, de la région Parisienne, de Bretagne et de Vendée. André Cherret sera l'invité d'honneur de cette 7^e édition.

Le Conseil communautaire délibère l'octroi d'une subvention de 500 euros au CLAP pour l'organisation de ce salon.

9. Demande de subvention du Comité de la Foire de la Ferté-Beauharnais pour la 850^e édition de la St Barnabé,

Pour la 850^e édition, la foire de la Saint Barnabé se déroulera sur deux jours. Le Comité en charge de l'organisation veut marquer cet anniversaire exceptionnel. Des éleveurs plus nombreux, l'organisation d'un « mini-comice », des expositions thématiques sur les vieux métiers, l'élevage en Sologne, la chasse ou encore les traditions populaires, des animations de rue, des musiques ambulatoires, un chapiteau de cirque, une grande soirée avec feu d'artifice...sont d'ores-et-déjà au programme ! Pour organiser cet évènement, le Comité de la Foire sollicite une subvention auprès de différentes collectivités territoriales.

Le Conseil communautaire décide de l'octroi d'une subvention de 1500 euros au comité de la Foire de la St Barnabé.

10. Encaissement d'un chèque du Tennis Club Sologne des Etangs,

Le Tennis Club de la Sologne des Etangs a tenu la buvette lors des retransmissions des matchs de l'Euro cet été.

Le Conseil communautaire autorise l'encaissement d'un chèque de 228.48 euros.

11. Décision modificative budget annexe SPANC,

Les contrôles liés à l'assainissement non collectif ayant beaucoup augmenté, le Conseil communautaire valide la décision modificative suivante.

Budget annexe - SPANC

Comptes	Investissement		Fonctionnement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Compte 617 – Etudes et recherches			2 000 €	
Compte 6215 – Personnel affecté par la collectivité de rattachement			-2 000 €	

12. Répartition des charges entre le budget principal et les budgets annexes

- *Salaires payés par la Communauté de communes et refacturés aux budgets annexes*

Le Conseil communautaire délibère la répartition des charges de personnels assumées en totalité par le budget principal aux différents budgets annexes selon un estimatif du temps de travail réalisé par agent pour les montants suivants :

- ECOPARC	26 500.00 €
- ENVIRONNEMENT ET DECHETS	900.00 €
- RELAIS SERVICES PUBLICS	30 721.48 €

- *Charges payées par la Communauté de communes au budget annexe ECOPARC*

Le Conseil communautaire délibère et autorise le remboursement au budget annexe « développement économique – Ecoparc » du montant des charges supportées par ce budget pour le fonctionnement de la Communauté de communes :

Charges payées par la Communauté de communes à Ecoparc à hauteur de 35 050 € :

- Loyer : 25 000 €
- Location de salle : 7000 €
- Téléphone, affranchissement, photocopieuse : 3 050 €

13. Versement d'une subvention de fonctionnement au budget annexe Relais Services Publics

Afin de participer aux charges de fonctionnement du budget annexe « Relais Services Publics », le Conseil communautaire délibère le versement d'une subvention de fonctionnement du budget principal en faveur du budget annexe « Relais Services Publics » à hauteur de 48499.79 €.

14. Versement d'une subvention d'investissement au budget annexe Pôle de santé

Afin de permettre le paiement des factures pour la construction du pôle de santé à Neung-sur-Beuvron, le Conseil communautaire valide le versement d'une subvention d'investissement du budget principal de la Communauté de communes vers le budget annexe « pôle de santé » à hauteur de 356 260,10 euros.

15. Transfert de fiscalité budget principal vers budget annexe Ecoparc (CET)

La Contribution Economique Territoriale (CET) versée par les entreprises du territoire intercommunal instaurée par la loi de finances 2010 (remplacement de la taxe professionnelle) est perçue en intégralité par le budget principal de la Communauté de communes.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire autorise le Président à effectuer un transfert de fiscalité du budget principal de la Communauté de communes en faveur du budget annexe « développement économique Ecoparc » à hauteur de 24 000 €.

16. Questions diverses

- Point sur le Schéma d'aménagement numérique sur notre Communauté de communes (document annexé au présent compte rendu).